



Co.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

Juin 2013

LETTRE D'INFORMATION N°26

ÉDITORIAL

2013 : le CO.P.R.A. 184 ne baisse pas la garde !

Depuis notre dernière AGO de novembre 2012, nous avons concentré nos efforts sur les trois actions suivantes :

- Rencontre avec des Élus et des Autorités qui n'avaient pas encore pu nous recevoir.
- Envois, à plusieurs reprises, de documents variés et argumentés aux 10 membres (Députés et personnalités qualifiées) de la Commission « Mobilité 21 ».
- Participation très active lors de l'enquête publique relative au SDRIF qui s'est déroulée du 28 mars au 14 mai dernier.

A ce jour, l'État qui est dans l'attente du rapport de la commission « Mobilité 21 », n'a pas pris la décision de lancer l'enquête publique préalable à la D.U.P.

Cependant les risques persistent :
Atteinte irréversible à notre santé, à notre environnement, à notre qualité de vie et à notre patrimoine.

Après plus de 22 ans de combat contre ce projet autoroutier en pleines zones urbanisées, restons plus que jamais vigilants, mobilisés et prêts à réagir !

Christiane PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184

Projet A104 :

**Les actions menées par le
CO.P.R.A. 184 vis-à-vis de
la Commission « Mobilité 21 »
au cours du 1^{er} semestre 2013 :
*une activité silencieuse mais soutenue
pour obtenir des Autorités
l'annulation du tracé « vert ».*
Toutes les explications, dans cette lettre.**

La Commission « Mobilité 21 », créée en Octobre 2012 par le Ministre des Transports, a pour objectif, de proposer une hiérarchisation des 75 projets qui constituent le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

En raison des difficultés de la mission, le rapport initialement attendu au mois d'avril 2013 ne sera connu que dans le courant du mois de juin.

Dans le but de démontrer l'aberration du projet de prolongement de l'A104 et le bien fondé de nos revendications, nous avons envoyé à la Commission « Mobilité 21 », les trois diaporamas thématiques suivants :

1. « L'aberration économique ».
2. « Les dangers du phasage ».
3. « Les aménagements de l'existant ».

**Nous vous invitons à découvrir ces trois argumentaires détaillés sur notre site à l'adresse
<http://www.copra184.org>**

**afin de mieux comprendre ce dossier de prolongement de l'A104 dans sa globalité
et ainsi de partager la légitimité de notre action et de notre combat commun.**

Une ABERRATION ÉCONOMIQUE et SANITAIRE :

- ✓ 22 km de long pour **3,2 milliards d'euros**, soit plus du tiers du financement de l'ensemble des projets autoroutiers en France. Coût moyen au km : 10 millions d'euros. A104 : 140 millions d'euros soit **un coût 14 fois plus élevé !**
- ✓ **+ 28 % d'émissions de dioxyde de carbone CO₂** engendrées par ce tracé (augmentation importante de l'effet de serre).
- ✓ **+ 13 % de consommation** énergétique engendrée par ce tracé (augmentation de la pollution de l'air par les particules fines de PM 10, PM 2,5 et NO_x (composé de monoxyde d'azote et de dioxyde d'azote).
- ✓ **60% des populations** sont exposés à un environnement ayant une qualité de l'air dégradée.
- ✓ **42000 décès prématurés par an** dus à la pollution routière.

Le coût sanitaire serait compris entre 20 et 30 milliards d'euros soit: 92 millions d'euros pour les 200 000 riverains impactés par le projet A104. **En 30 ans le coût sanitaire et le coût de la réalisation seraient identiques !**

Les DANGERS d'une A104 s'arrêtant à ACHÈRES :

La superposition de projets routiers et les risques de confusion de trafic (autoroutier et desserte locale) sèment le doute dans l'esprit des habitants des zones urbanisées. Le phasage envisagé du projet A104 (1er tronçon limité à Achères) entraînerait un très important flux de voitures et de poids lourds venant de Méry sur Oise et arrivant à Achères. Il emprunterait alors le nouveau pont d'Achères et la nouvelle voirie locale de Carrières-sous-Poissy pour rejoindre l'échangeur d'Orgeval en passant par le pont de Triel et le réseau existant (RD154 etc.). Cette éventualité provoque des craintes légitimes parmi les populations, d'avoir à subir en ville un important trafic polluant sans protections.

Une A104 limitée à ACHÈRES est tout aussi inacceptable que la réalisation du tracé « vert » dans son intégralité.

L'AMÉLIORATION de l'EXISTANT :

1. Répondre aux besoins de déplacements dans la zone concernée par le projet A104, en aménageant les voies existantes, afin d'optimiser leur potentiel.
2. Requalifier la RN184 de manière intelligente et économique pour fluidifier son trafic en créant des carrefours dénivelés, en passant la Seine en sous fluvial, en réalisant un échangeur avec l'A14 et en améliorant la protection des riverains.
Cette solution permettrait d'économiser près de 2 milliards d'euros qui pourraient être investis dans l'amélioration et le développement des transports en commun ferroviaires indispensables à la croissance démographique de la région.
3. Accélérer la réalisation de la Tangentielle Ouest «TGO» de Saint-Cyr-l'École à Achères prévue pour 2019 et de son prolongement vers Cergy prévu actuellement au mieux pour 2025.

05 juin 2013 : Philippe DURON, Président de la Commission « Mobilité 21 », est auditionné par la Commission Développement durable de l'Assemblée Nationale.

Que retenir des propos de Philippe DURON pour ce qui concerne le projet A104 ?

« Il y a deux points de vue : le point de vue qui relève de la politique des transports de marchandises et le point de vue qui relève de la gêne que cela peut générer pour les populations. »

Et d'ajouter rapportant les propos d'un Élu et d'Autorités :

« Le projet A104 est une absolue nécessité »

Puis il enchaîne : *« Mais sa réalisation est d'une extrême complexité. C'est un sujet politique complexe que nous avons mesuré, mais ce n'est pas à la commission de décider de faire ou de ne pas faire. »*

« En plus c'est une infrastructure, qui peut si elle était à péage, être réalisée sans fonds publics. »

ATTENTION DANGER

Ces propos n'augurent rien de bon pour ce qui concerne l'A104 dans le rapport de la Commission « Mobilité 21 », que Philippe DURON remettra au Gouvernement courant juin.

Il est à craindre que ce rapport préconise que le « Prolongement de la Francilienne A104 » soit à péage, afin de ne pas recourir à des fonds publics pour son financement.

Votre mobilisation est plus que jamais nécessaire, rejoignez le CO.P.R.A. 184

Nous vous informerons dès que nous aurons connaissance du rapport de la Commission « Mobilité 21 »

BULLETIN D'ADHÉSION 2013

NOM : Prénom :

Tél : E-mail :

Adresse :

COTISATION ANNUELLE ☐ individuelle : 15 € ☐ familiale : 20 € ☐ de soutien € ☐ Association 25 €

Chèque libellé à l'ordre du « CO.P.R.A. 184 » et à adresser à : BP 30035 ERAGNY 95611 CERGY cedex